



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Rapport de la quatre-vingt-dix-huitième session du Comité du Programme

Rome, 3 - 7 septembre 2007

Table des matières

	Pages
QUESTIONS SOUMISES À L'ATTENTION DU CONSEIL	ii
INTRODUCTION	1
POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER	1
POINT 2: PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2008-09	1
RELATION AVEC L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE	2
EXAMEN DE FOND	2
POINT 3: ÉVALUATION INDÉPENDANTE DES OPÉRATIONS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX ET DE SES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS	3
POINT 3: ÉVALUATION – POURSUITE DU DÉBAT RELATIF AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ÉVALUATION	5
POINT 5. AUTRES QUESTIONS	5

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Questions soumises à l'attention du Conseil

Questions appelant un examen et/ou une décision

Paragraphes

Point 2: Programme de travail et budget 2008-09

4 - 17

RAPPORT DE QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

3 – 7 septembre 2007

Introduction

1. Le Comité présente au Conseil le rapport ci-après de sa quatre-vingt-dix-huitième session.
2. Étaient présents les membres suivants:

Président: M. V. Heard (Royaume-Uni)
Vice-Président: M. Arvelo Caamaño (République dominicaine)
Members: M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
Mme J. Barfield (Australie)
M. J. Melanson (Canada)
M. R. Parasuram (Inde)
Mme Z. Budhan (Jamaïque)
M. S.A. Essa (Jamahiriya arabe libyenne)
M. Y. Olaniran (Nigéria)
M. R. Recide (Philippines)
Mme V.B. Titi (Afrique du Sud)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour et du calendrier¹

3. L'ordre du jour et le calendrier de la session ont été approuvés.

Point 2: Programme de travail et budget 2008-09²

4. Le Comité s'est félicité de la clarté des informations figurant dans le document, en particulier en ce qui concerne les aspects financiers et budgétaires. Il a noté que les résultats biennaux n'avaient pas été préparés à ce stade et a encouragé l'adoption à l'avenir d'une approche davantage orientée vers les résultats pour les présentations du programme. Il est convenu que la version intégrale du PTB reflétait comme il convenait les indications données par le Comité du Programme et le Comité financier eux-mêmes et par le Conseil, lors de leurs dernières sessions, tenues respectivement en mai et juin 2007, compte tenu également des rapports des comités techniques.
5. Pour mieux appréhender la proposition d'ensemble, le Comité a demandé et reçu des éclaircissements sur des chiffres budgétaires essentiels, notamment les augmentations de coût prévues, les incidences au point de vue des évaluations du budget de maintenance élaboré dans le PTB intégral, les effets des fluctuations du taux de change dollar EU/euro et les propositions distinctes visant à rendre à l'Organisation sa santé financière.

¹ PC 98/1; PC 98/INF/1.

² C 2007/3.

Relation avec l'Évaluation externe indépendante

6. Le Comité a reconnu que des dispositions distinctes avaient été prises par le Conseil en vue de l'examen par les membres, jusqu'à la Conférence, des propositions relatives au PTB et de l'Évaluation externe indépendante. Cependant, les membres du Comité ont estimé qu'il leur était difficile de ne tenir aucun compte des conclusions et recommandations provisoires qui figuraient dans le projet de texte de travail de l'Évaluation, qui avait été distribué à tous les membres pour consultation.

7. Le Comité a reconnu qu'il était encore trop tôt pour prévoir l'issue de l'Évaluation externe indépendante. Cependant, il a admis que l'examen distinct de l'Évaluation externe indépendante pourrait aboutir à la prise, par la Conférence, de décisions ayant une incidence sur le contenu du PTB 2008-09 au point de vue du calendrier et de la mise en œuvre du Programme de travail pour le prochain exercice. En rendant comme à l'accoutumée son avis au sujet du PTB au Conseil, le Comité a donc appelé l'attention sur le fait que le PTB pourrait être révisé pour tenir compte des indications données par la Conférence. Dans cette éventualité, la Conférence pourrait inviter le Comité du Programme et le Comité financier à examiner toute révision proposée dès sa formulation par le Secrétariat.

Examen de fond

8. Le Comité a surtout axé son examen du PTB intégral sur les Sections I et II, et sur l'Annexe 1. Tout en reconnaissant généralement que son avis relatif aux priorités avait été pris en compte comme il convenait, il a donné les orientations supplémentaires ci-après.

9. Pour ce qui est de la Section I: « *Contexte général* », le Comité a apprécié les preuves tangibles de l'engagement actif de la FAO en ce qui concerne les programmes pilotes « Unis dans l'action » de l'ONU en cours à l'échelle des pays. Il a accueilli favorablement les exemples de la collaboration existant entre les institutions ayant leur siège à Rome et a été informé des contacts actuels visant à mettre en place d'autres initiatives conjointes, en particulier la « cartographie » en cours de tous les domaines de coopération entre la FAO, le FIDA et le PAM. À cet égard, le Comité a souligné l'importance qu'il y a à resserrer encore la coopération à l'échelle des pays.

10. S'agissant des réformes proposées par le Directeur général en 2005-06 et approuvées par les organes directeurs, le Comité a noté que la nouvelle structure du Siège était pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2007, tandis que la mise en place était encore en cours pour plusieurs bureaux décentralisés, notamment le déploiement intégral du Centre des services communs reconfiguré. Le Comité a été informé que le calendrier de mise en œuvre et d'obtention de l'objectif d'économie considérable découlant du Centre des services communs était respecté.

11. Au sujet de la Section II: « *Lignes de force* », le Comité a pris note de l'indication succincte des principaux défis et tendances, tout en faisant observer que des questions aussi importantes que l'impact du VIH/SIDA devraient également y figurer. En ce qui concerne les quatre orientations multidisciplinaires prioritaires mises en évidence dans cette section, le Comité s'est félicité de l'intention de formuler pour le début de 2008 des stratégies complètes dans les domaines du renforcement des capacités, ainsi que de la gestion des connaissances, et il s'est en particulier penché sur les changements climatiques et la bioénergie.

12. Le Comité a reconnu qu'il importait de s'occuper de questions liées aux changements climatiques et à la bioénergie, questions auxquelles, de surcroît, la communauté internationale va probablement accorder la priorité la plus élevée à long terme. Tout en rappelant l'évolution rapide de leur contexte, le Comité a souligné à quel point il relevait du mandat de la FAO. Le Comité a généralement souscrit aux approches multidisciplinaires correspondantes présentées dans le PTB dans les domaines où la FAO dispose d'avantages comparatifs. Il a été informé de partenariats déjà actifs sur ces thèmes et il a recommandé à la FAO de s'attacher à renforcer ses partenariats avec d'autres acteurs et d'élaborer des stratégies complètes, tenant compte également des besoins en matière de renforcement des capacités.

13. Le Comité a demandé des éclaircissements sur l'utilisation des crédits accrus proposés pour les entités de programme correspondantes. S'agissant des changements climatiques, le Comité a noté que le Secrétariat mettait davantage l'accent sur les mesures d'adaptation, alors qu'il privilégiait auparavant les mesures d'atténuation. Il a reçu des assurances que le Secrétariat visait également à s'occuper en premier lieu des besoins les plus pressants des pays ou des populations touchés, en particulier les groupes les plus vulnérables. Quant à la bioénergie, le Comité a noté avec intérêt que les travaux prévus concerneraient notamment des facteurs comme les incidences pour la sécurité alimentaire et les dimensions environnementales et seraient axés principalement sur les pays les plus actifs en matière de production de bioénergie. Le Comité a souligné les risques que comporterait une gestion non judicieuse des messages d'information du public relatifs à la bioénergie.

14. Le Comité s'est félicité de la présentation plus complète du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, qui constituaient une étape appréciée de la préparation d'une stratégie globale de mobilisation des ressources, compte tenu de la difficulté qu'il y a à prévoir le montant des contributions volontaires. Il s'est penché sur les avantages et les inconvénients des tentatives d'établissement des prévisions des ressources extrabudgétaires à l'échelle des entités de programme, ou bien, inversement, de l'utilisation d'agrégats plus thématiques qui appuieraient davantage un dialogue plus stratégique avec les donateurs potentiels. Le Comité a noté que cette dernière pratique était utilisée avec profit dans des organisations comparables des Nations Unies telles que l'OMS.

15. Le Comité a noté la pertinence des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme de la FAO qui étaient en cours d'élaboration afin de rapprocher les demandes des pays et les avantages comparatifs de la FAO. Il a été informé que quelques cadres nationaux avaient été achevés, en particulier axés sur les pays choisis pour les programmes pilotes « Unis dans l'action » et il a estimé qu'il serait utile de procéder à une évaluation interne de leur qualité et du processus en cours des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.

16. En ce qui concerne certaines des allocations de ressources proposées dans le PTB intégral dans le cadre du budget de maintenance, le Comité a remarqué que les activités du Codex et les activités connexes liées à la sécurité sanitaire des aliments continuaient à être insuffisamment financées. À cet égard, le Comité a été informé que la part de la contribution de l'OMS au programme mixte sur les normes alimentaires avait régulièrement baissé et était maintenant inférieure à 20 pour cent. Il s'est félicité de ce que des contacts de haut niveau avec cette organisation soient en cours pour la convaincre d'inverser cette tendance. On a également fait part d'un appui à l'accroissement des allocations en faveur de la CIPV (voir au point suivant l'examen plus approfondi des activités de la CIPV).

17. Pour ce qui est des travaux liés à la parité hommes-femmes, le Comité a noté avec préoccupation que si l'allocation dont bénéficiait l'entité (3FP01) qui joue un rôle central dans l'appui à l'intégration générale de la parité hommes-femmes dans les activités principales de la FAO avait été maintenue au même niveau, il y avait par ailleurs des coupes intéressantes d'autres entités du Programme 3F: *Parité et équité dans les sociétés rurales*, y compris une entité s'occupant en particulier de l'impact du VIH/SIDA parmi d'autres maladies humaines.

Point 3: Évaluation indépendante des opérations de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de ses arrangements institutionnels³

18. Le Comité a apprécié la qualité et la précision du Rapport d'évaluation et de la Réponse de la Direction. Il a également été heureux de pouvoir interagir avec M. Lopian, l'un des Vice-Présidents de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et de recevoir la réponse de la CMP au rapport d'évaluation. Tout en reconnaissant que la CMP est un organe statutaire

³ PC 98/3; PC 98/3 Sup. 1; PC 98/3 Sup. 2.

établi au titre de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, le Comité est convenu de ne pas limiter son examen aux recommandations liées à la FAO et d'envisager avec souplesse le cadre juridique.

19. Le Comité a souligné l'importance de l'assistance technique, en particulier pour mieux permettre aux États Membres de tirer pleinement parti de la CIPV. Il a reconnu les compétences disponibles au sein de la CMP en matière phytosanitaire, et a souligné l'importance du rôle que pourrait jouer la FAO dans la conception, la mise en œuvre et la promotion de la composante de renforcement des capacités. Conformément aux conclusions de l'Évaluation externe indépendante, le renforcement des capacités mérite beaucoup plus d'attention à l'avenir, ce qui suppose à la fois une stratégie de renforcement des capacités à l'échelle de l'Organisation, et une stratégie mondiale de renforcement des capacités phytosanitaires, tirant tout le parti des potentialités de la FAO, de la CMP et de ses Membres, tout en tenant compte de ce que font toutes les autres organisations dans ce domaine. Le Comité a estimé que le rôle de catalyseur en matière de renforcement des capacités devrait demeurer une priorité du Programme de coopération technique de la FAO, tout en reconnaissant ses limites en matière d'appui à plus long terme. Le caractère limité des ressources actuellement mises à disposition par l'intermédiaire de la CIPV et de la FAO, pour financer l'assistance technique liée aux capacités phytosanitaires a été noté et le Comité a suggéré que l'on étudie plus avant les possibilités de recourir à des fonds fiduciaires multilatéraux ayant une portée plus large que l'actuel fonds fiduciaire multilatéral de la CIPV.

20. Le Comité a souscrit à la recommandation relative à une plus grande utilisation des normes élaborées par des organisations régionales. Il a souligné la nécessité de renforcer les capacités des organisations régionales, en particulier en Afrique subsaharienne, pour leur permettre de remplir cette fonction et pour promouvoir l'harmonisation régionale des normes.

21. Le Comité s'est félicité des mesures prises par la CMP conformément à la recommandation de l'évaluation, pour regrouper les fonctions du Bureau et du Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT). Eu égard à la recommandation concernant le nombre de membres du Comité des normes, le Comité a reconnu que la décision appartenait à la CMP, mais il a noté avec satisfaction que celle-ci examinerait la question de plus près, conformément à la recommandation de l'évaluation, selon laquelle un groupe plus réduit prendrait plus facilement les décisions.

22. Le Comité a noté la valeur des dispositions de la CIPV relatives au règlement des différends.

23. En ce qui concerne la dotation en personnel, le Comité a concordé avec la Direction qui a estimé dans sa Réponse qu'il conviendrait de maintenir le poste de coordonnateur, ainsi qu'un poste à plein temps de Secrétaire de classe D1, compte tenu des tâches à accomplir. Conformément à la recommandation de l'Évaluation, acceptée dans la Réponse de la Direction, la sélection du candidat au poste à plein temps de Secrétaire de la CIPV devrait se faire selon un processus transparent, avec notamment un renforcement du rôle du Bureau de la CMP, analogue au processus de sélection du Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques. Les recommandations visant à renforcer le Secrétariat de la CIPV ont dans l'ensemble été appuyées.

24. Le Comité a reconnu que la recommandation relative à l'externalisation des traductions n'était pas conforme à la politique de l'Organisation, mais que cette solution permettrait assurément de réaliser d'importantes économies. Il a également pris acte du fait que le Vice-Président de la CMP estimait que les normes étaient très techniques et que les spécialistes de la protection des végétaux étaient les mieux à même de les traduire. Le Comité est convenu que la politique de la FAO à cet égard devrait être revue, en vue de l'assouplir.

25. Le Comité a regretté que la Direction de la FAO n'ait accepté qu'en partie, en raison des contraintes financières, la recommandation selon laquelle l'Organisation devrait entreprendre un Examen de la situation phytosanitaire mondiale. Il a recommandé qu'un document moins coûteux soit produit conjointement par la CMP et par le Secrétariat de la FAO.

26. Avant de clore le débat sur l'évaluation, le Comité a abordé la question des financements. Il a reconnu que les options de financement avaient été longuement étudiées par la CMP et le rapport d'évaluation et a souligné qu'il était impossible d'approfondir la question, sans élaborer une stratégie de financement pluriennale indiquant clairement les ressources requises, les sources de financement potentielles et les résultats et les avantages escomptés. Le Comité a également souligné qu'il était important de garantir à la CIPV des financements accrus et fiables au titre du Programme ordinaire de la FAO afin de permettre la bonne mise en œuvre des conclusions de l'évaluation de la CIPV, pour étayer et promouvoir la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de ressources en nature.

Point 3: Évaluation – Poursuite du débat relatif au programme de travail de l'Évaluation

27. Dans le cadre général de l'Évaluation, le Comité a examiné deux propositions supplémentaires relatives au programme de travail de l'Évaluation:

- Les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme (qualité, pertinence compte tenu des besoins et cohérence). Cette évaluation porterait sur la qualité des cadres élaborés jusqu'ici, ainsi que sur toute raison de la lenteur de l'élaboration de cadres supplémentaires. Cette évaluation s'insérerait dans le contexte du programme « Unis dans l'action », du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des possibilités qu'ils ont d'accroître l'efficacité de la FAO au service de ses États Membres; et
- Les travaux statistiques de la FAO. Il s'agirait d'une évaluation complète des travaux de la FAO en matière de statistiques, un accent particulier étant mis sur FAOSTAT.

28. Les membres ont indiqué que l'évaluation des statistiques était prioritaire par rapport à celle des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et il a été convenu de chercher un financement extrabudgétaire pour cette dernière. Il a été noté qu'en l'absence de ce financement, cette évaluation ne pourrait pas être lancée avant 2009.

Point 5. Autres questions

29. Ce point de l'ordre du jour n'a fait l'objet d'aucun débat.